

MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL

Rapporteur général : Guy Sorman

AVIS

Assemblée Générale

17 avril 2019

La pratique sportive à Boulogne-Billancourt et à GPSO

Avis présenté par : Christelle Nau, Lydia Marié-Scemama, Claude Eliazewicz, Patrice Roder, Jacques Jacob, Alain Louvier, Yann De Pontbriand

Rapporteur : Philippe Alessandrini

SOMMAIRE

1. Saisine de M. Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt et Président de GPSO
2. Remerciements
3. Principales recommandations
4. Introduction
5. Approche méthodologique
6. La pratique sportive à Boulogne-Billancourt et à GPSO
7. Mise en perspective
8. Annexes

**1. Saisine de M. Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt et
Président de GPSO, le 18 septembre 2018**

Boulogne-Billancourt, ville des familles est aussi une ville sportive. Elle compte presque 20 000 licenciés et de nombreux sportifs de haut niveau.

La ville et GPSO souhaiteraient développer le sport de loisirs et le sport scolaire tout en participant au développement du sport de haut niveau.

Aussi, à l'aide d'une étude administrative, juridique, financière et technique, je vous demanderai de bien vouloir effectuer un état des lieux de la pratique sportive et de son organisation, et de réaliser un recensement précis de l'ensemble des installations / équipements tant publics que privés ou associatifs.

De plus, ce rapport proposera des pistes de réflexions pour :

- Optimiser l'utilisation des équipements disponibles (programmations et gestion d'occupation),
- Envisager l'opportunité de fusionner les clubs et équipes existantes,
- Etudier les possibilités d'un nouveau financement pour le sport de haut niveau.

Pour vous aider à mener ces travaux, vos interlocuteurs seront Messieurs Marc FUSINA et Sébastien POIDATZ en lien avec Monsieur Grégoire de la Roncière, Vice-président en charge des Sports au sein de GPSO, et votre interlocuteur administratif sera Monsieur Eric SALANOUBAT.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-délégué, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

LE MAIRE

Le 18 SEP. 2018

Monsieur le Président-délégué,

Boulogne-Billancourt, ville des familles est aussi une ville sportive. Elle compte presque 20 000 licenciés et de nombreux sportifs de haut niveau.

La ville et GPSO souhaiteraient développer le sport de loisirs et le sport scolaire tout en participant au développement du sport de haut niveau.

Aussi, à l'aide d'une étude administrative, juridique, financière, et technique, je vous demanderai de bien vouloir effectuer un état des lieux de la pratique sportive et de son organisation, et de réaliser un recensement précis de l'ensemble des installations/ équipements tant publics que privés ou associatifs.

De plus, ce rapport proposera des pistes de réflexions pour :

- optimiser l'utilisation des équipements disponibles (programmations et gestion d'occupation),
- envisager l'opportunité de fusionner les clubs et équipes existantes,
- étudier les possibilités d'un nouveau financement pour le sport de haut niveau.

Pour vous aider à mener ces travaux, vos interlocuteurs élus seront Messieurs Marc FUSINA et Sébastien POIDATZ en lien avec Monsieur Grégoire de la RONCIÈRE, Vice-président en charge des Sports au sein de GPSO, et votre interlocuteur administratif sera Monsieur Eric SALANOUBAT.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-délégué, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Avec à vous,



Pierre-Christophe BAGUET

2. Remerciements

Les conseillers du CESEL souhaitent remercier pour leurs conseils :

- M De La RONCIERE, Vice-Président de GPSO et Maire de Sèvres,
- M BES : Conseiller Territorial GPSO délégation jeunesse, sport et prévention,
- M CHAMART, Directeur Général Adjoint Culture et Sports à GPSO,
- M CHERFI, Directeur des Sports à GPSO,
- M FUSINA, Maire Adjoint Sport à Boulogne-Billancourt,
- M POIDATZ, Conseiller Municipal Activités Sportives à Boulogne-Billancourt,
- M DENIZIOT, Maire Adjoint délégué aux personnes handicapées et à la dépendance,
- M ARRINDA, Référent handisport rattaché à la Direction des Sports de Boulogne,
- M SALANOUBAT, Directeur Général Adjoint à Boulogne-Billancourt-Pôle Sport,
- M MORIN, Directeur des Sports à Issy-Les-Moulineaux,
- M RICHERT, Directeur Administratif et Financier à Issy-Les-Moulineaux,
- M EPARS, Président Général de l'ACBB,
- M MASCLET, Président Général Adjoint de l'ACBB,
- M VERRIER, Trésorier Général, de l'ACBB,
- M ARQUEROS, Secrétaire Général Adjoint de l'ACBB,
- M BANTON, Président de l'aviron BOULOGNE 92,
- M KOCHTINAT, Président de l'ACBB BASKET,
- MM BELMIR et FELIX, Responsables du KARATE CLUB BOULOGNE,
- Mme VISEUR, arbitre international de canoé-kayak,
- M SABATIER, Président du club de plongée les SCUBADOUS,

3. Principales recommandations

R 1 : Conduire un Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) dans le champ des activités physiques et sportives à l'échelle de GPSO.

- **R 1-1 : Réaliser un état des lieux quantitatif de l'offre sportive sur le territoire**
 - R 1-1-1 : Recenser l'offre quantitative par une enquête dans chacun des 8 villes composant GPSO
 - R 1-1-2 : Produire une synthèse de l'offre
 - R 1-1-3 : Recenser les opérateurs sportifs (structures municipales, associations, structures privées...)

- **R 1-2 : Réaliser un état des lieux qualitatif de l'offre sportive**
 - R 1-2-1 : Faire le choix d'un échantillon représentatif d'opérateurs
 - R 1-2-2 : Construire un guide d'entretien à destination des présidents
 - R 1-2-3 : Mener les entretiens auprès des clubs et associations sélectionnés
 - R 1-2-4 : Produire une synthèse de la structuration des clubs

- **R 1-3 : Qualifier la demande sportive**
 - R 1-3-1 : Analyser la demande au regard des caractéristiques de la population et son évolution à moyen terme
 - R 1-3-2 : Qualifier quantitativement et qualitativement la demande

- **R 1-4 : Croiser l'analyse de l'offre et de la demande**

- **R 1-5 : Réaliser un état des lieux des interventions publiques en faveur du sport et enjeux des politiques de développement de la pratique sportive**

- **R 1-6 : Produire et partager le diagnostic réalisé à l'échelle du territoire et notre ville**

R 2 : Définir, piloter et communiquer sur un projet sportif ambitieux à l'échelle du territoire

En termes d'organisation / gouvernance :

- **R 2-1 : Organiser les « Etats Généraux du Sport » ou « Conférence Territoriale du Sport » :**
 - R 2-1-1 : Spécialiser les territoires de chaque commune sur une ou deux pratiques sportives
 - R 2-1-2 : Rechercher/amplifier les partenariats institutionnels
 - R 2-1-3 : Coordonner la réponse aux appels à projets sportifs sur le territoire de GPSO

- **R 2-2 : Désigner un interlocuteur unique/référent pour chaque commune et un coordonnateur/animateur au niveau de GPSO chargé d'organiser une approche partenariale pour le sponsoring/mécénat sportif**
 - R 2-2-1 : Identifier/rechercher des sponsors et les mettre en relation avec les clubs et associations
 - R 2-2-2 : Mettre en relation les acteurs publics et privés dans une logique de prestation de service

- **R 2-3 : Moderniser l'organisation des clubs et associations sportives**

En termes de moyens et d'équipements :

- **R 2-4 : Inciter à des fusions, ou a minima et dans un premier temps à des rapprochements d'équipes au niveau des communes dans les cas de « doublons » évidents et/ou pour mieux dynamiser une pratique sportive sur l'ensemble du territoire,**

- **R 2-5 : Analyser les créneaux/planning attribués aux sections sportives pour en améliorer l'efficience fonction du nombre d'adhérents,**

- **R 2-6 : Faire preuve d'imagination en architecture urbaine en imposant la création d'espace réservé à l'activité sportive pour chaque nouvelle opération immobilière,**

- **R 2-7 : Démolir, rénover et/ou reconstruire plus haut, cette hypothèse permettant de construire plus et mieux sur une parcelle déjà existante et visée par le PLU,**

- **R 2-8 : Créer de nouveaux équipements en-dehors de la ville donc sur GPSO avec la mise en place de moyens de locomotion adaptés.**
- **R 2-9 : Créer les conditions pour accueillir des épreuves et les équipes olympiques avec la proximité immédiate de sites déjà sélectionnés**

En termes de planification :

- **R 2-10 : Partager et valider les objectifs calendaires de ce projet sportif lors des « Etats Généraux du Sport » avec comme jalon de départ la réalisation d'un DTA et la fin du projet les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.**

En termes de communication :

- **R 2-11 : Mesurer et communiquer le gain/notoriété/retour sur investissement pour chaque jalon du projet atteint en s'appuyant sur des indicateurs concrets et partagés.**

4. Introduction

Trois (3) millions de pratiquants d'activité physique et sportive supplémentaire d'ici aux **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024** par rapport aux trente-quatre (34) millions de pratiquants actuels : tel est l'objectif mobilisateur que le gouvernement s'est fixé pour créer une « culture d'activité physique et sportive » dans notre société visant ainsi une évolution de nos modes de vie.

L'enjeu est de taille alors que nos modes de vie sont de plus en plus sédentaires et que les bienfaits de l'activité physique et sportive sont reconnus dans la prévention ou la prise en charge de maladies et ses effets sur le bien-être.

Pour une ville créative, numérique et durable comme Boulogne-Billancourt, véritable locomotive de GPSO, cela doit se traduire par une politique sportive ambitieuse.

Développer l'activité physique et sportive au plus près de nos routines, dans nos temps sociaux quotidiens et tout au long de la vie constitue donc une priorité. Cela nécessite d'une part de bien connaître la réalité de **la couverture de notre territoire** en équipements sportifs et de **maîtriser la demande**.

Cela nécessite de **définir** et **piloter** une politique sportive ambitieuse en **mode projet** avec comme ligne d'arrivée **les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**. Nous nous devons de rechercher les voies et moyens pour la ville comme pour le territoire de repérer, épauler, accompagner des sportifs de haut niveau susceptibles de s'illustrer aux plans nationaux comme internationaux.

Innover et **investir** dans notre ville et territoire pour qu'ils offrent davantage d'opportunités pour pratiquer une activité physique et sportive seront donc des priorités qui découleront naturellement de cette dynamique.

Mesurer et **Communiquer** régulièrement auprès de tous les citoyens nous permettront de démontrer la qualité des efforts consentis et les résultats obtenus, mais aussi de les corrélés régulièrement à l'évolution des besoins.

C'est ce projet sportif que nous allons vous présenter.

5. Approche méthodologique

Cette étude s'est déroulée de septembre 2018 à avril 2019.

Les conseillers se sont régulièrement réunis à fréquence bimensuelle et ont réalisés de nombreuses auditions d'élus et responsables en charge d'activités sportives.

Elle s'est opérée en 3 grandes étapes :

- **Étape n° 1 : Appropriation de la saisine - Septembre/Octobre 2018**
 - o Analyse de la saisine et partage des enjeux,
 - o Recherches bibliographiques,
 - o Identification des acteurs et planification des auditions.

- **Étape n° 2 : Auditions – Novembre 2018/Février 2019 :**

Nom	Fonction	Date	Lieu audition
M FUSINA	Maire Adjoint au sport	nov-18	CESEL
M POIDATZ	Conseiller municipal aux activités sportives	nov-18	CESEL
M SALANOUBAT	Directeur Général Adjoint pôle sport	nov-18	CESEL
M DE LA RONCIERE	Vice-Président GPSO sport - Maire de Sèvres	nov-18	Mairie Sèvres
M EPARS	Président Général ACBB	nov-18	ACBB
M MASCLET	Président Général Adjoint ACBB	nov-18	ACBB
M VERRIER	Trésorier ACBB	nov-18	ACBB
M ARQUEROS	Secrétaires Adjoint ACBB	nov-18	ACBB
M BANTON	Président Aviron 92	nov-18	CESEL
M KOCHTINAT	Président ACBB Basket	nov-18	Mairie BB
M BELMIR	Responsable karaté club BB	nov-18	CESEL
M FELIX	Responsable karaté club BB	nov-18	CESEL
M BES	Président Général Dynamic Sèvres	déc-18	Sèvres
Mme VISEUR	Arbitre international de canoë-kayak	déc-18	CESEL
M SABATIER	Président club de plongée Scubadous	déc-18	CESEL
M CHAMART	Directeur Général Adjoint sport GPSO	févr-19	GPSO
M CHERFI	Directeur des sports GPSO	févr-19	GPSO
M DENIZIOT	Maire Adjoint délégué aux personnes handicapées	janv-19	Mairie BB
M ARRINDA	Référent handisport à la Direction des Sports BB	janv-19	Mairie BB
M MORIN	Directeur des sports Issy-Les-Moulineaux	févr-19	Mairie Issy
M RICHERT	Directeur Financier Issy-Les-Moulineaux	févr-19	Mairie Issy

Les conseillers ont également participé au :

- Salon des Maires à Porte de Versailles du 20 au 22 novembre 2018 et notamment aux conférences ciblées sur la pratique sportive dans les collectivités,
 - L'Assemblée Générale de l'ACBB le 14 novembre 2018,
 - La conférence générale du sport à GPSO les 18 novembre 2018.
- **Étape n° 3 : Rapport d'étude et Assemblée Générale – Mars/Avril 2019**
- Synthèse des recommandations et rédaction du rapport d'étude,
 - Présentation en Assemblée Générale CESEL le 17 avril 2019.

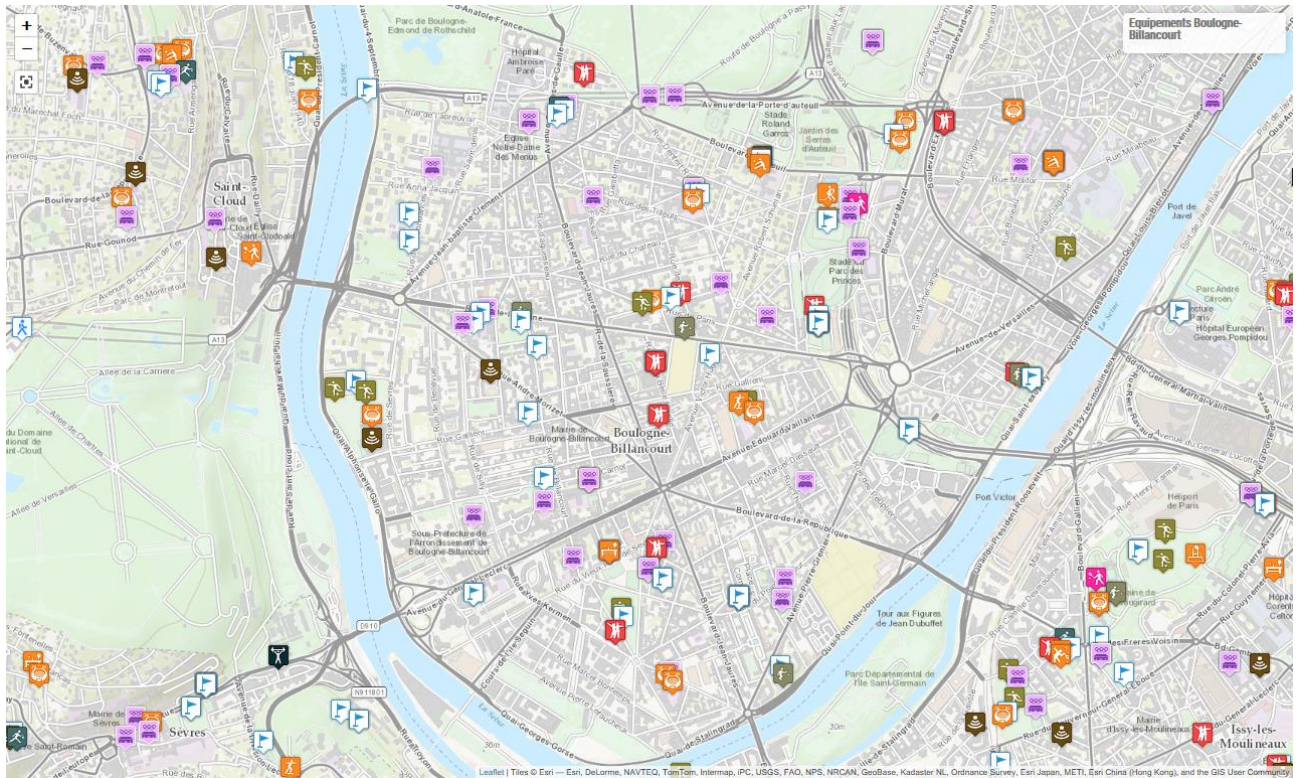
6. La pratique sportive à Boulogne-Billancourt et à GPSO

6.1 Un premier état des lieux

6.1.1 Boulogne-Billancourt

6.1.1.1 Les équipements sportifs :

Selon le dernier Recensement des Equipements Sportifs (RES – T4 2017) du Ministère des Sports, la ville de Boulogne-Billancourt dispose de 158 équipements/espaces publics sportifs répartis sur l'ensemble de la commune.



Boulogne-Billancourt dispose notamment de 3 grands équipements sportifs :

> **1 Piscine municipale** au 165, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres :



> **1 Patinoire municipale** au 1 rue Victor-Griffuelhes :



>1 stade omnisports Alphonse-Le-Gallo (Athlétisme, football, rugby, triathlon) au 43, quai Alphonse Le Gallo :



Notre ville dispose d'équipements publics pour les disciplines sportives suivantes :

Activités sportives	Adresse
Courts de tennis (TCBB)	Site Longchamp : 19, bd Anatole-France
Courts de tennis (TCBB)	Site Le Gallo : 39-43, quai Alphonse-Le-Gallo
Courts de tennis en libre accès	Rue de Meudon
Tennis de table	165, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres
Centre équestre du parc Rothschild	14, rue Anatole-France
Centre équestre Buchillot	14, rue de l'Abreuvoir
Centre équestre Pierre-Perbos	35, quai Le Gallo
Musculation, arts martiaux	1674, Allée du Vieux-Pont-de-Sèvres
Entretien, gymnastique douce	Passerelle Constant Lemaitre

Boulogne-Billancourt dispose également d'une vingtaine de gymnases :

Gymnase	Adresse	Sport pratiqués
Gymnase de la Belle-Feuille	60, rue de la Belle-Feuille	Omnisport, musculation
Gymnase Jacqueline Auriol	4, rue Paul-Adolphe Souriau	Omnisport, gymnastique, basket, volley
Collège Jean-Renoir	29, rue Yves-Kermen	Omnisport, gymnastique, danse,
Gymnase du COSEC	4-6, rue Victor-Griffuelhes	Gymnastique, karaté, yoga, volley
Gymnase Paris	14, rue de Paris	Omnisport
Gymnase Paul-Bert	9, rue Paul-Bert	Boxe, danse, tennis de table, basket
Centre médico sportif	9, rue Paul-Bert	Gymnastique, karaté
Gymnase Clamart	11, rue de Clamart	Escalade
Gymnase des Voltigeurs	11, rue de Clamart	Tennis de table
Gymnase Voisin	rue Charles-et-Gabriel-Voisin	Omnisport, tir à l'arc
Gymnase Couchot	2, rue Couchot	Volley
Gymnase Dôme	16-18, rue du Dôme	Escrime
Gymnase des Abondances	48, rue des Abondances	Omnisport
Gymnase Denfert-Rochereau	0-42, rue Denfert-Rochereau	Omnisport, hockey, gymnastique,
Gymnase Paul-Souriau	30, rue de Seine	Handball, badminton, judo
Gymnase Maître-Jacques	1, rue Maître-Jacques	Handball, badminton
Gymnase Robert Doisneau	18, Allée Robert Doisneau	Omnisport
Gymnase de la biodiversité	44 rue Marcel-Bontemps	Badminton, tennis de table

Et également des espaces/salles/parcs où les activités sportives sont possibles en accès libre :

Espaces/salles/parcs	Adresse	Sports pratiqués en accès libre
Square Léon Blum	11, rue de l'Ancienne Mairie	Basket, pétanque
Parc des Glacières	34, rue Nationale	Basket, pétanque, football, tennis
Terrain Jean Guillon	68, quai du Point-du-Jour	Basket, pétanque
Pétanque de la Reine	place au 48-50 route de la Reine	Basket, pétanque
Terrain Farman	166, rue de Billancourt	Basket
Parc de Billancourt	53, cours de l'Île Seguin	Parcours de santé
City stade	3, allée El Ouafi	Basket

Cette offre importante d'infrastructures à Boulogne-Billancourt représente près d'un tiers des équipements des 8 communes composant le territoire de GPSO.

Nous pouvons observer la présence d'équipements identiques dans plusieurs communes et inversement des activités sportives ne disposant pas ou peu d'infrastructures dédiées.

RECENSEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES										
TYPES D'EQUIPEMENT SPORTIF / VILLES	BOULOGNE-BILLANCOURT	CHAVILLE	ISSY-LES-MOULINEAUX	MARNES-LA-COQUETTE	MEUDON	SEVRES	VANVES	VILLE-D'AVRAY	TOTAL	
TERRAINS DE FOOTBALL										
- naturel	0	0	0	5	2	0	1	0	8	
- synthétique	1	1	3	0	1	2	1	1	10	
- stabilisé	0	0	1	0	2	0	1	0	4	
TERRAINS DE RUGBY										
- naturel	0	0	0	1	0	1	0	0	2	
- synthétique	1	0	0	0	1,5	0	0	0	2,5	
- stabilisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
COURTS DE TENNIS										
									118	
o Intérieurs										
									sous-total	21
- terre battue	0	0	0	4	0	0	2	0	6	
- quick	0	3	0	0	1	0	0	0	4	
- résine / lino	0	0	6	0	0	2	0	0	8	
- autres	0	0	0	0	2	1	0	0	3	
o Extérieurs										
									sous-total	97
- terre battue	6	0	0	10	7	11	4	0	38	
- quick	10	4	7	6	6	0	0	2	35	
- résine / lino	0	0	0	0	0	0	3	0	3	
- autres	2	0	0	0	2	0	0	0	4	
- surface non recensée	17	0	0	0	0	0	0	0	17	
GYMNASES ET SALLES DE PRATIQUE COLLECTIVE										
o gymnase de type C										
									23	
o gymnase de type B										
									25	
o gymnase de type A										
									33	
o nombre de salles réservées exclusivement à la pratique d'une activité										
									65	
- dojo et salles d'art martial	5	3	3	0	3	1	1	1	17	
- salle de boxe	1	1	1	0	1	1	0	0	5	
- salle de danse	5	0	3	0	3	1	0	1	13	
- salle de tennis de table	3	0	1	0	0	0	0	0	4	
- salle d'escrime	1	0	1	0	1	1	0	1	5	
- terrain de squash	0	4	2	0	0	0	0	0	6	
- salle de musculation	4	1	2	0	0	1	1	0	9	
- salle de gymnastique	2	0	0	0	0	1	2	0	5	
- salle bébégym	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
RECENSEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - SUITE										
AUTRES EQUIPEMENTS (NON AQUATIQUES)										
o piste d'athlétisme										
									8	
o patinoire										
									2	
o piste de cyclisme										
									0	
o piste de roller										
									0	
o carrière de dressage										
									6	
o manège										
									9	
o parcours d'obstacles										
									5	
o parcours de golf										
									1	
o practice										
									1	
o pas de tir										
									0	
o pas de tir à l'arc										
									7	
o piste de kart										
									0	
o circuit de motocross										
									0	
o blocs artificiels d'escalade										
									12	
o boudrome										
									11	
o fronton										
									1	
BASSINS AQUATIQUES										
o avec bassins sportifs										
									8	
- dimension : 50 m	0		0		1	0	0	0	1	
- dimension : 25 m	2		2		0	1	1	1	7	
o bassins ludiques										
- patinoire ou petit bain	2		2		0	1	1	0	6	
- bassin avec fond escamotable			1		0	0	0	0	1	
TOTAL GENERAL DES EQUIPEMENTS PAR VILLE ET CUMULE SUR LE TERRITOIRE										
	106	29	73	31	51,5	34	30	14	368,5	

Boulogne-Billancourt dispose également de nombreuses structures privées qui viennent compléter l'offre :

Salle de sport	Adresse à Boulogne-Billancourt
Fitness Park	23bis rue Barthélémy Danjou
Basic Fit	73-78 rue de Sèvres
Lofting	105bis rue du Point du Jour
Clara et jo	38bis rue Fernand Peloutier
Crossfit Le Trapèze	32bis rue Marcel Bontemps
Health City	18 rue de La Saussière
Body	32 rue Carnot
Action Sport Boulogne	62 rue des Tilleuls
J'M Tonic	2bis avenue Desfeux
New Training	1 avenue Desfeux
Qec Boulogne	3 rue de Vanves
Atelier K Box	125-127 rue Thiers
Athletic Club	10 rue Liot
Gym Suédoise	57 rue Carnot
Jan Humphrey Orianne	60 rue Escudier
Fitness Value	127 avenue Jean Baptiste Clément
Cross Fit Gavroche	29 rue des Peupliers
Quadrature Santé	9 quai du 4 Septembre
Stade Le Gallo	39 quai Alphonse Le Gallo
Espace Pilote	53 rue de Paris
Jardin de le Forme	105bis rue du Point du Jour
Moving	105bis rue du Point du Jour
Eforsport	20bis rue Danjou
Fédération Futsal	27 rue de Sèvres
South West Surf Adventures	47 rue Marcel Dassault

- Les rénovations réalisées en 2018 :

Avec près de 1300 k€ de dépenses de travaux réalisés par la commune pour l'entretien et la maintenance des équipements sportifs municipaux, 691 k€ ont concerné principalement cinq réalisations en 2018 :

- Gymnase Paul Souriau : réfection totale des vestiaires/douches et création d'une salle de musculation pour la section handball (264 k€).
- Gymnase Denfert-Rochereau : réfection de la piste de course, de ses abords (128 k€) et de la clôture principale (95 k€).
- Modernisation des systèmes de robinetterie des douches de la plupart des gymnases de la Ville (115 k€).
- Gymnase Paul Bert : désamiantage des douches du sous-sol (45 k€).
- Gymnase du COSEC : réfection partielle du sol du Dojo et salle de yoga (44 k€).

- Les équipements récemment livrés et à venir :

En 2018, plusieurs équipements ont été livrés :

- Le stade Alphonse Le Gallo, complexe omnisports où se pratique athlétisme, football, rugby, triathlon,
- Sur l'îlot M : Gymnase scolaire du Numérique livré en avril 2018 – créneaux tous les soirs de la semaine pour les sections basket-ball et gymnastique,

D'autres installations pourraient être réalisées à moyen terme :

- Sur une emprise foncière potentiellement localisée dans le trapèze, réalisation d'une ARENA d'environ 4 500 m² à l'horizon 2023 en lien avec le projet Basket de haut niveau,
- 2 terrains de street-park (pratique du skate-board) et de street-basket sont prévus à terme (fin des travaux sur l'Ile Seguin) dans le parc de Billancourt.

6.1.1.2 Les aspects financiers

- La subvention municipale :

La subvention principale est à destination de l'ACBB, 1^{ière} association sportive de la ville et de France avec près de 12500 adhérents en croissance continue du nombre adhérents.

En comptabilisant les 54 associations dédiées au sport, c'est au final près de 20000 licenciés que compte notre ville.

La subvention municipale s'est élevée à 2 648 k€ en 2018 ventilée à hauteur de :

- 2 218 k€ : subventions de fonctionnement,
- 175 k€ : subventions de fonctionnement liées au contrat passé avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine (dont 50 k€ de subventions exceptionnelles pour maintenir la section Handball en N1),
- 150 k€ : subventions d'équipement,
- 105 k€ : correspondant aux salaires des 3 agents communaux mis à disposition.

Évolution des subventions et du nombre d'adhérents depuis 2012 – source DGA BB 12/2018

Année	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*	2018*	Évolution 2018 / 2017 (hors Contrat olympique)
Subvention municipale	2 490 000	2 590 000	2 640 000	2 515 000	2 493 000	2 493 000	2 543 000	+ 50 000 € (+ 2%)
Subvention Contrat olympique	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	--	--	--
Subvention exceptionnelle	150 000	164 000	200 000	200 000	50 000	--	--	--
Subventions du CD 92	240 731	241 069	266 157	267 073	167 300	159 300	161 600	+ 2 300 € (+ 1,4%)
Réserve Parlementaire	5 000	--	--	--	--	--	--	--
Subvention CNDS	62 250	60 687	73 349	71 342	39 200	35 000	53 562	+ 18 562 € (+ 53,03%)
Nbre adhérents au 30 juin	11 286	11 527	12 010	12 211	12 167	12 589	12 518	-71 (- 0,6%)
Nbre adhérents Boulonnais au 30 juin	7 262 (64,3%)	7 503 (65,1%)	8 049 (67%)	8 400 (68,8%)	8 563 (70,4%)	9 087 (72,2%)	9 066 (72,4%)	-21 (- 0,3%)

* Depuis 2016, la subvention municipale inclut les 125 k€ de la contractualisation du CD92 (+ 50k€ en 2018 pour le maintien de la section Handball en N1). De plus, les subventions du Conseil départemental ne couvrent plus que le Haut Niveau, l'Elite et les manifestations sportives départementales.

Ainsi, la contribution annuelle moyenne de la Ville entre 2009 et 2018 s'élève à 2 644 k€ (contre 2 024 k€ entre 2000 et 2008), soit une augmentation de 30,61% par rapport aux dernières mandatures.

- Les finances de l'ACBB :

La « santé financière » de la majorité des 33 sections composant l'ACBB pour la saison 2017/2018 est saine et sans commune mesure avec l'exercice précédent.

Cependant, on peut souligner un déficit cumulé des sections en difficulté en 2017/2018 (5 sections) s'élevant à 260 k€ contre 236 k€ en 2016/2017 (11 sections).

Cette situation s'explique pour chaque section déficitaire :

- le Football, bien que particulièrement soutenu lors de la clôture de l'exercice précédent (apport complémentaire de 82 k€), termine la saison avec un déficit de -87 k€. Une nouvelle audition devant la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG) a eu lieu le 14 décembre 2018 afin de valider le budget de la saison en cours (2018/2019). La situation de cette section est préoccupante.
- l'Équitation (-47,8 k€) et le Poney (-31,9 k€) présentent des déficits structurels. Si un équilibre financier peut être envisagé pour l'Équitation grâce à l'accueil de 4 chevaux de la police verte de GPSO, pour le Poney (toujours sous tutelle de l'omnisport), la désaffection des adhérents se confirme d'année en année.
- Le Badminton (-75 k€) s'explique principalement par une provision prudhomme de 120 k€ (jugement imminent), malgré un résultat d'exploitation bénéficiaire de 45 k€.
- Le déficit du Triathlon (-17 k€) résulte du licenciement de l'entraîneur de natation pour raison médicale (allergies au chlore).

La gouvernance actuelle entre la structure faîtière ACBB et ses sections sur le plan financier, ne permet pas où a posteriori, c'est-à-dire trop tard – d'assurer d'une gestion équilibrée de ses sections, dont on peut imaginer que les difficultés financières cumulées par plusieurs d'entre elles pourraient menacer l'existence de l'ensemble.

- Les primes aux podiums internationaux et bourses aux sportifs de haut niveau :

Depuis 2009, des bourses aux jeunes sportifs de haut niveau (de la catégorie minime au moins de 25 ans) sont attribuées afin de récompenser, d'encourager, d'accompagner, ou d'aider temporairement des jeunes athlètes licenciés au sein des clubs sportifs boulois. Depuis 2010, des primes sont octroyées pour l'obtention d'un titre ou d'un podium réalisé lors d'une compétition internationale.

Ainsi en dix ans, 237 bourses ont été versées dont 20 en 2018 à des athlètes de 8 disciplines de l'ACBB (athlétisme, aviron, badminton, canoé-kayak, hockey-sur-glace, judo, natation et savate/boxe française) pour un total de 5,6 k€.

La politique actuelle de soutien de la ville aux sportifs de haut niveau n'est pas « visible » et ne semble pas à la hauteur d'une ville dotée d'une association aussi importante que l'ACBB.

- Les engagements financiers pour des terrains extérieurs à la Ville :

Le complexe Marcel BEC :

Il convient de rappeler que la Ville s'est engagée en 2009 à hauteur de 2 500 k€ pour l'acquisition du complexe sportif Marcel Bec situé à Meudon, soit ¼ du montant total de l'acquisition du complexe.

De plus, la Ville a participé aux travaux de réaménagement du site par un fond de concours avoisinant 50% des dépenses.

L'ACBB profite ainsi de créneaux supplémentaires qui augmentent au fur et à mesure de la diminution des créneaux attribués à l'Entente Sportive Renault (ESR) conformément au protocole d'achat.

Autres terrains :

Enfin, comme prévu, la livraison du complexe sportif Le Gallo et du terrain du parc de Billancourt a permis une diminution en coût de location des terrains du stade de La Marche (Marnes-la-Coquette) évalué à 141 k€ en 2018, et de l'arrêt des locations des stades des Fontaines (Sèvres) et de l'Ile de Puteaux.

- Une très bonne articulation ACBB / École Municipale des Sports (EMS) :

L'objectif fixé au début de la mandature précédente de créer une véritable complémentarité entre l'ACBB et l'École Municipale des Sports (EMS) est clairement atteint et sera poursuivi :

- Les enfants Boulonnais issus de l'EMS qui souhaitent aller plus loin dans une discipline sportive sont prioritaires pour intégrer une section de l'ACBB,
- Les postes d'éducateurs sportifs vacataires de la Ville sont proposés systématiquement à ceux exerçant déjà dans les sections de l'ACBB. Ainsi, 34 éducateurs sportifs de l'EMS (+9 provenant d'autres associations sportives) sont aussi des entraîneurs ou des sportifs de haut niveau de l'ACBB (soit 40% de l'effectif).

À ces subventions, il convient d'ajouter la part des avantages en nature consentis par la Ville dans le cadre des mises à disposition d'équipements sportifs à titre gratuit estimées à **7 182 k€** (contre 4 450 k€ en 2017 avant l'utilisation du complexe Le Gallo par les sections Football, Rugby, Athlétisme et Triathlon).

L'effort global de la collectivité sur les activités sportives se porte donc à 11 632 k€ sur la saison 2017/2018 ce qui est remarquable.

6.1.1.3 De grands événements sportifs à rayonnement international

Toutes les grandes manifestations et rencontres sportives sont systématiquement relayées sur les supports de communication de la Ville : site internet, réseaux sociaux, panneaux électroniques, Flash Info, le BBI.

On peut citer en 2018 plusieurs grands événements sportifs à rayonnement international :

- La Route du Rhum : en terminant huitième de cette course à la voile dans la catégorie Imoca sur Time For Oceans, le Boulonnais Stéphane Le Diraison a accompli un exploit sportif et humain de premier plan. Ainsi que l'indique le nom de son bateau soutenu par la ville de Boulogne-Billancourt, les entreprises Suez et Bouygues Construction, ce skipper boulonnais n'est pas un marin tout à fait comme les autres. Engagé, il l'est aussi en tant que citoyen, dans un projet environnemental visant à sensibiliser le plus grand nombre à la sauvegarde des océans et de la planète. À l'heure où Boulogne-Billancourt s'engage, avec GPSO, dans une vaste réflexion sur un plan climat visant notamment à réduire les gaz à effets de serre, à consommer mieux et jeter moins, ce projet sportif est révélateur des valeurs fortes portées par notre ville.
- Le 22^{ème} Semi-marathon international de Boulogne-Billancourt : en perpétuelle évolution depuis 1997, année de sa création, la course a rassemblé le 18 novembre 2018 près de 9500 coureurs à l'arrivée avec comme toujours un plateau d'élites nationales et internationales.
- Principaux résultats sportifs de l'ACBB en 2017/18 :

Judo :

- Sarah-Léonie Cysique devient Vice-championne du Monde et Championne d'Europe (catégorie Junior - 57 kg) et Championne de France (catégorie sénior).
- les cadets (15/16 ans) sont sacrés Champions de France par équipe en battant en finale leurs éternels rivaux de l'AM Asnières.

Aviron :

- Aurélie Morizot obtient la médaille de bronze au championnat du Monde espoir en quatre de couple poids léger,

Boxe Française :

- Après un titre de Champion de France cadet, Aboubacar Soukouna devient le premier Champion d'Europe de la section.

Athlétisme :

- Manon Trapp est Championne de France junior sur 10 Km sur route.

Badminton :

- Nadège Duron est sacrée Championne de France en double dame minime.

Sports collectifs :

- Montée pour la deuxième année consécutive en division supérieure de la section

Basket-ball :

- de Régionale 2 à Régionale 1

Maintien de 6 sections :

- 2ème division nationale : Badminton (Nationale 1) et Tennis de table (Pro B).
- 3ème division nationale : Handball (Nationale 1).
- 4ème division nationale : Football (Nationale 2) et Volley (Nat 2).
- 5ème division nationale : Rugby (Fédérale 3).

6.1.2 Grand Paris Seine Ouest - GPSO

Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est un établissement public territorial créé le 1er janvier 2016 dans le cadre de la métropole du Grand Paris (MGP).

Il succède à la communauté d'agglomération éponyme créée en 2010 et regroupe 8 communes, soit plus de 300 000 habitants.

8 villes à l'identité forte et complémentaire

Marnes-la-Coquette
1 801 habitants
« Le village près de Paris ». Commune la mieux protégée des Hauts de Seine, située entre le parc de Saint-Claud et la forêt de l'ancien fief de Marnes-la-Coquette est couverte par 213 ha de parcs et forêts.
Q. www.marnes-la-coquette.fr

Sèvres
23 718 habitants
Sèvres investit durablement pour préserver la qualité de vie de ses habitants. En 2016, elle a lancé son projet de réaménagement du cœur de ville, afin de renforcer son attractivité. Un projet de longue haleine auquel les Sévriens ont été étroitement associés, qui vise à concrétiser les projets de développement, comme la Seine-Métropole sur l'île Seguin, pour faire de Sèvres une ville toujours plus agréable à vivre.
Q. www.sevres.fr

Boulogne-Billancourt
119 127 habitants
Dotée d'un tissu économique très dynamique, qui attire un grand nombre d'entreprises de l'industrie et des nouvelles technologies, la ville poursuit son développement avec le quartier Le Seguin l'île de Seine, et le projet culturel à rayonnement international de l'île Seguin.
Q. www.boulognebillancourt.com

Ville-d'Avray
11 486 habitants
Constitué à 80 % par la forêt et les espaces verts, l'environnement est un atout pour la Commune. Un patrimoine environnemental qui, dès le XIX^e siècle, a séduit de nombreux artistes peintres, musiciens et écrivains. De nos jours, le véritable caractère de Ville-d'Avray est toujours très vivable.
Q. www.mairie-ville-d'avray.fr

Vanves
28 139 habitants
Située aux portes de la capitale et très bien desservie en transports en commun, Vanves est une ville à taille humaine où il fait bon vivre grâce aux nombreux équipements sportifs et culturels, parcs et espaces verts. Des atouts qui, conjugués au dynamisme économique local, attirent des entreprises renommées (France 3, Hachette-Livre, Arto, Audemars...).
Q. www.vanves.fr

Meudon
46 030 habitants
Meudon se distingue par ses quartiers à l'identité forte, entre les bords de Seine et la forêt. Ville à taille humaine au cadre bocallier et apaisé, elle est aussi le siège de nombreuses entreprises et start-ups innovantes et voit émerger chaque année de nombreux projets d'aménagement modernes et utiles à tous.
Q. www.meudon.fr

Chaville
20 308 habitants
Marquée par la présence forte de la forêt, Chaville séduit par la qualité de son environnement. Elle tire son dynamisme d'un tissu associatif riche et diversifié. Néanmoins ancrée, son cœur de ville est un véritable lieu d'intégration et de vie sociale.
Q. www.ville-chaville.fr

Issy-les-Moulineaux
69 941 habitants
Lieu d'implantation de nombreuses entreprises du secteur des nouvelles technologies, de la communication et de l'innovation, la ville est au cœur économique du GPSO. Sa proximité avec Paris et l'important maillage de transports en commun dont elle bénéficie contribuent à son attractivité.
Q. www.issy.com

6.1.2.1 Un seul équipement sportif mutualisé

GPSO a la responsabilité de la construction, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion d'un seul équipement omnisport : le complexe sportif Marcel Bec à Meudon.

Il s'étend sur 12 hectares dans la forêt de Meudon dont près de 7000m² dédié aux équipements couverts.

Il est composé principalement de :

- 2 terrains en synthétique éclairés (rugby et foot),
- 1 plaine de jeux en gazon (rugby et foot),
- 13 courts de tennis dont 3 couverts,
- 1 double gymnase avec 3 salles omnisports.

Le site a été acquis le 11 février 2009 auprès de l'Entente Sportive Renault (ESR) pour un coût de 10,5 M€ financé par la Communauté d'Agglomération Arc de Seine pour 4,5 M€, Le Conseil Général des Hauts de Seine pour 3,5 M€ et la Ville de Boulogne-Billancourt à hauteur de 2,5 M€.

Ce complexe vise les missions principales suivantes :

- l'accueil des lycéens Meudonnais et des familles,
- l'organisation d'événements essentiellement sportifs et la location ponctuelle à des équipes nationales et internationales comme par exemple Lille et Liverpool pour le football ou l'équipe d'Argentine pour le rugby,
- l'accueil de 3 clubs territoriaux : Issy-Paris Hand féminin (D1), Club de football féminin (D2), le stade de Vanves basket masculin (N2).

Les aménagements de 2013 à 2017

PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
Mal 2013 à décembre 2014 : réaménagement du complexe sportif : 15 M€ TTC	Été 2014 et 2015 : aménagement et installation de l'accès au complexe sportif : 295 000 € TTC en 2014 et 570 000 € TTC en 2015	Printemps 2015 : aménagement de second parking : 430 000 € TTC	8 ^{ème} trimestre 2017 : aménagement du parcours de santé en plein air : 500 000 € TTC

Le Complexe sportif Marcel Bec aujourd'hui

- 2 terrains en synthétique éclairés généralistes : 1 terrain d'herminette de football et rugby et 1 terrain de football ;
- 1 plaine de jeux en gazon naturel convertible en 2 terrains de football à usage ;
- 1 hall polyvalent parois en plein air ;
- 13 courts de tennis, dont 5 couverts, 3 couverts (salles omnisports) et 2 en terre battue ;
- 1 gymnase avec 3 salles omnisports ;
- 1 bâtiment avec 14 bureaux vestiaires et locaux techniques ;
- 2 parkings dont 1 réservé équipé de bornes de recharge pour les véhicules électriques et de places PMR

En 2017, c'est près de 168 000 personnes qui ont été accueillies dans ce complexe sportif exceptionnel.

6.1.2.2 Les aspects financiers

Le budget sport de GPSO pour l'année 2017 s'établit à 2 878 k€ ventilé selon :

- Dépenses de fonctionnement : 1 528 k€,

Complexe sportif Marcel Bec - Détail dépenses 2017 fonction 412

Dépenses de fonctionnement (prise en compte "allégée")

	2017
AGEN	10 501,53 €
616 - Prime d'assurance	9 575,53 €
63512 - Taxe foncière	578,00 €
63513 - Autres impôts locaux	348,00 €
BATI	825 330,62 €
60611 - Achats non stockés eau et assainissement	57 764,93 €
60612 - Achats non stockés énergie et électricité	147 859,33 €
60621 - Fournitures non stockés combustibles	11 000,00 €
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments	13 723,93 €
6156 - Maintenance	579 931,90 €
6288 - Autres services extérieurs	15 050,53 €
MG	113 084,56 €
6068 - Achats non stockés autres matières et fournitures	325,22 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	112 759,34 €
PAIE + REFO	576 188,39 €
SI	3 547,53 €
6068 - Autres matières et fournitures	726,00 €
6135 - Locations mobilières	518,40 €
6156 - Maintenance	996,14 €
6262 - Frais de télécommunications	1 306,99 €
TOTAL DEPENSES	1 528 652,63 €

calculé par DRH : 554 027,30 € de masse salariale + 4% de frais autres que salaires

- Subventions et événements : 1 000 k€,
- Masse salariale : 350 k€.

GPSO peut être amené à apporter son soutien, notamment financier, lorsque l'activité sportive féminine d'un club, présent sur le territoire, porte une résonance sur le plan national et international (1ère ou 2ème division au plus haut niveau d'une discipline).

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 devraient permettre de rentabiliser davantage le complexe par la présence d'équipes nationales et internationales pour des entraînements.

6.1.2.3 De grands événements sportifs

Le sport, très présent dans les communes de GPSO, a toujours constitué un important vecteur de vie sociale et collective. Des objectifs concomitants sont aujourd'hui visés par Grand Paris Seine Ouest pour promouvoir le sport féminin de haut niveau et développer les infrastructures tout en conférant aux actions menées une vocation pédagogique.

Année après année, ces deux compétences ont été renforcées par la création de nouvelles activités (course à pied, tennis, sorties VTT) ainsi que du Festival des Sports de Nature.



6.1.3 Bilan et premières recommandations

Les recherches bibliographiques et les auditions réalisées nous ont permis de disposer d'une première cartographie des moyens et équipements consacrés aux activités sportives sur notre commune et notre territoire.

Dans une optique de répondre précisément à la saisine et afin d'optimiser les modes et moyens nécessaires à la pratique sportive, il est indispensable d'avoir une vision précise de **l'offre sportive existante corrélée à la demande des populations selon une approche méthodologique éprouvée.**

Nous recommandons donc en priorité de :

- **R 1 : Conduire un Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) dans le champ des activités physiques et sportives à l'échelle de GPSO.**

La réalisation d'un Diagnostic Territorial Approfondi apparaît ainsi comme un préalable nécessaire à la définition d'une nouvelle politique sportive sur Boulogne et sur GPSO.

Le DTA est une démarche **d'analyse de l'offre et de la demande sportive** sur un territoire. Il vise à éclairer la décision publique et les opérateurs locaux du sport. Il répond aux deux grands principes qui gouvernent la politique du sport : l'efficacité dans l'action de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive et le discernement dans l'affectation des soutiens publics.

Les éléments synthétisés s'appuient sur l'expérience de plusieurs régions, les régions du Nord Pas de Calais et de l'Île-de-France, qui ont engagé ce travail depuis plusieurs années et les 7 régions qui ont à des degrés divers mis en œuvre la démarche en 2011.

La réalisation d'un DTA représente le point de départ pour favoriser l'implication et le positionnement de chaque acteur (État, collectivités, mouvement sportif et le cas échéant d'autres acteurs tels que le secteur économique) au service du projet. Il convient de s'accorder entre acteurs.

L'exercice du DTA permet de sortir d'un fonctionnement endogène, pour questionner l'existant. Il favorise dans le même temps un fonctionnement plus transversal, facteur de cohérence. Il est important d'expliquer, de mettre en relation tous les acteurs concernés par cette thématique « sport » et les associer pour éviter les réticences.

6.2 Le besoin de définir et piloter un projet sportif ambitieux

6.2.1 Le contexte

Le modèle actuel de gouvernance nationale du sport a survécu à deux grandes périodes :

- des années d'après-guerre aux premières lois de décentralisation en 1983,
- et de la décentralisation à aujourd'hui.

Avant la décentralisation, le sport en France s'est construit sur une organisation verticale basée sur la tutelle de l'État sur les communes. L'organisation était simple.

La pratique se limitait à la compétition sportive dans les clubs et à l'éducation physique à l'école. Les financements étaient essentiellement publics.

Des années 80 jusqu'à la première décennie du 21^{ème} siècle, l'organisation du sport s'est complexifiée en raison notamment de la création de collectivités territoriales de plein exercice, du renforcement de l'intercommunalité, de l'apparition d'opérateurs privés qui ont accompagné le phénomène de massification et de diversification de la pratique sportive.

Durant ces trois décennies, les acteurs du sport sont entrés dans un processus de contractualisation tous azimuts. Le club contractalise avec la commune, l'intercommunalité, le département, la région, l'État et parfois plusieurs fois avec la même collectivité sur des politiques différentes.

Quant aux collectivités territoriales, la règle est devenue le co-financement des projets, ce qui a pour conséquence de ralentir les initiatives et de compliquer des démarches déjà lourdes.

Le constat partagé a mis en exergue la complexité du modèle actuel, le manque de lisibilité des politiques sportives et des missions respectives des différents acteurs, le manque de cohérence entre les décisions, l'absence de concertation entre les acteurs pour gérer une compétence partagée, un saupoudrage de moyens, une difficulté à s'adapter à l'évolution de la demande sociale.

En conséquence, les clubs font face à de multiples financeurs peu coordonnés entre eux, et les communes et structures intercommunales qui mettent en place des projets sportifs locaux ont des difficultés à identifier et à coordonner les divers types d'intervenants.

Les réformes territoriales (loi MAPTAM - loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles -, loi relative à la délimitation des régions et loi NOTRe - loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république -) ne sont pas qu'un simple changement d'échelle, un territoire urbain « en plus grand », elles induisent véritablement un changement de gouvernance, une nouvelle manière de conduire les politiques publiques.

La gouvernance du sport est au cœur de ce processus de transformation dans un secteur où les collectivités territoriales sont les premiers financeurs du sport en France.

- Pour plus d'efficacité et d'efficience :

L'obsolescence de ce modèle ne suffirait pas à justifier une rénovation de la gouvernance s'il ne comportait également des risques de carence à la fois en matière de haute performance sportive et d'utilité ou de performance sociale.

En matière de performance sportive :

Notre modèle d'organisation, conçu après la débâcle du sport français aux Jeux Olympiques de Rome en 1960 a permis de redresser les résultats sportifs de notre pays dans les grandes compétitions. Toutefois, il ne pourra pas nous permettre de progresser encore dans le concert des nations. Il pourra tout au plus nous maintenir dans la situation actuelle pour les sports olympiques, et ne sera pas apte à endiguer la baisse constante de nos résultats paralympiques d'été depuis 1984 malgré les récents efforts entrepris par l'État pour soutenir activement le CPSF et les disciplines paralympiques.

En matière de performance et d'utilité sociale :

Alors que les bienfaits de l'activité physique pour la santé ne sont plus à démontrer, le niveau global d'activité est en baisse chez les femmes, et chez les jeunes, et depuis 2009, le nombre de personnes déclarant ne jamais pratiquer d'activité physique a augmenté de 3%. La France est avant-dernière selon l'OCDE pour le taux de pratique des 11-15 ans. Ni les performances sportives, ni les attentes sociales de notre modèle d'organisation ne sont à la hauteur des ambitions fixées à notre pays

- Pour répondre à la diversité des attentes sociales :

Depuis 60 ans, date de création de notre modèle sportif, les attentes sociales ont largement évolué. Elles varient en outre au cours de la vie d'un individu.

Les motivations sont très diverses, la réponse par une pratique licenciée n'est pas suffisante, d'autant plus que le numérique encourage une autre forme de pratique.

Le modèle a été créé dans un contexte où la finalité du sport était la compétition et l'éducation.

Aujourd'hui la finalité première est l'entretien physique et la santé.

La complexité de la réponse aux demandes sociales découle de la grande variété des motivations. Il est toutefois possible d'en analyser les grandes tendances.

La première, et la plus connue, est une logique compétitive où le pratiquant recherche une pratique dite « traditionnelle ». L'ambition est d'apprendre la logique interne d'une discipline. Le pratiquant est motivé par une démarche de confrontation à lui-même et aux autres, dans un milieu normé. Cette pratique se déroule essentiellement au sein du monde fédéral. On relève toutefois une tendance lourde à une forme de pratiques sportives compétitives individuelles ou communautaires où les pratiquants cherchent la performance, le dépassement à travers des épreuves comme la course sur route, les cyclos sportives, les triathlons, le trail, les raids...

A l'inverse, d'autres pratiquants cherchent une pratique adaptée à leurs besoins : pratique de loisir ou individuelle « à la demande ». Le temps, comme le lieu de pratique n'est pas normé. L'idée première ici n'est pas le respect d'un code ou d'une règle ; la pratique est souhaitée libre et repose avant tout sur le plaisir. Ces nouvelles formes de pratiques sportives s'organisent également grâce aux applications numériques.

Le sport-santé ou la pratique d'activité physique et sportive concernent et concerneront de plus en plus de personnes, avec la « Silver génération » du babyboom.

Parfois, l'usage de matériaux spécifiques peut permettre d'améliorer la pratique. C'est le cas des personnes en situation de handicap (prothèses) ou de pratiquants qui cherchent à réinventer les pratiques traditionnelles, par l'utilisation d'outils technologiques visant à améliorer la performance, ou à l'aide d'objets connectés.

Demain, ce sont d'autres logiques qui feront leur apparition et qui obligeront les acteurs du sport à s'adapter. Pour ne citer que le « e-sport » et sa logique de spectacle via une confrontation planétaire sans déplacement, comment notre organisation peut-elle prendre en compte l'émergence d'un tel phénomène de société ?

Force est de constater que des évolutions sociétales ont eu lieu sans que les institutions responsables de l'organisation du sport en France ne les aient prises en compte, handicapées par une relation quasi-exclusive avec le milieu fédéral dont elles n'ont pas stimulé l'évolution.

- Une pratique sportive en constante augmentation :

La pratique sportive licenciée augmente progressivement depuis les années d'après-guerre comme le démontre le nombre d'adhérents de l'ACBB (1^{ère} association sportive de France) en croissance constante si l'on prend l'exemple de notre commune.

Toutefois la pratique sportive licenciée ne recouvre pas la totalité de la pratique sportive. Le mouvement sportif en est totalement conscient et considère que « l'offre de pratique fédérale traditionnelle basée sur la licence annuelle et orientée vers la compétition ne répond plus à l'ensemble des demandes des pratiquants ».

Face à ces évolutions, le mouvement sportif propose de positionner la fédération comme distributeur d'offres de pratiques sportives en « valorisant et diversifiant ses offres fédérales autour de différentes formes (e-sport, sport-santé, sport en entreprise, autres pratiques innovantes) et modalités de pratique complémentaires de la pratique fédérale traditionnelle (titres de participation, prestations...) », en devenant le relais et le référencement des offres de pratiques des opérateurs privés « partenaires ».

Fin 2016, cette tendance se confirme avec près de 6 Français sur 10 déclarants pratiquer une activité sportive au moins une fois par semaine, 77 % une activité hebdomadaire ou moins fréquente.

Cette évolution montre que 2/3 des Français ont une pratique régulière, et qu'un quart environ pratique en club.

- Le numérique qui bouleverse l'organisation de l'offre :

Dès l'année 2013, il est apparu en France de nouvelles applications révolutionnaires via les smartphones et les réseaux sociaux. Proposées par des startups qui n'existaient pas un an plus tôt, elles reposent sur l'organisation « informelle » des pratiques sportives. Celles-ci s'inscrivent dans cette fameuse « économie du partage » qui prend appui sur « l'ubérisation » des modes de consommation.

Plus profondément, cette véritable « disruption sportive » conduira les communes à revoir l'usage et le management des équipements. Elles devront combiner certains équipements avec les espaces publics.

L'un des enjeux majeurs de la rénovation de la gouvernance sera de prendre en compte de nouveaux acteurs, de nouvelles pratiques et de nouvelles organisations et technologies dans un écosystème complexe plus ouvert que jamais où tout est connecté.

Cette évolution constitue également une opportunité pour repenser les politiques publiques sportives visant à élever le nombre de pratiquants.

Pour répondre à ces attentes, il est nécessaire de modifier l'organisation actuelle pour que celle-ci soit plus ouverte au monde présent, plus agile dans l'accompagnement des tendances et, enfin, plus perméable dans la prise en compte de ce qui émerge.

6.2.2 Un nouveau projet sportif ambitieux

Le rapport Bayeux remis à la Ministre des Sports au mois d'août 2018, dont l'essentiel des préconisations a été accepté par la Ministre, entraîne un vrai bouleversement des pratiques et même de la philosophie du mouvement sportif en France, qui va commencer à s'appliquer dès 2019.

Il trouverait à se décliner de façon avantageuse sur notre territoire et passerait par une organisation réunissant collectivités locales, associations et clubs sportifs, éducation nationale, entreprises, fédérations, usagers.

Cette gouvernance consisterait à donner à GPSO une dimension de coordinateur et de chef d'orchestre des politiques sportives du territoire.

Nous recommandons :

- **R 2 : Définir, piloter et communiquer sur un projet sportif ambitieux à l'échelle du territoire.**

La mise en œuvre de cette recommandation pourrait se décliner selon plusieurs axes :

En termes d'organisation / gouvernance :

- **R 2-1 : Organiser les « Etats généraux du sport » où « Conférence Territoriale du sport » sur la base du DTA préalablement réalisé et en présence** de toutes les parties prenantes afin comme objectifs :
 - R 2-1-1 : Spécialiser les territoires de chaque commune sur une ou deux pratiques sportives.
En prenant en compte par avance l'argument mis souvent en avant pour dire impossible un tel choix : la difficulté des familles à se déplacer et à emmener et ramener leurs enfants. Un système de cars mutualisés à l'échelle de GPSO pourrait répondre utilement à cette réelle difficulté, dont le coût serait sans commune mesure avec celui d'équipements redondants sur le territoire de plusieurs des communes de GPSO.
 - R 2-1-2 : Rechercher/amplifier les partenariats institutionnels comme :
 - Le Conseil Départemental des Hauts de Seine qui s'investit considérablement dans le domaine sportif (la base nautique de l'Île Monsieur, l'aviron 92,
 - Le Conseil Régional d'Ile de France dont il serait intéressant de connaître la nature de ses investissements dans le sport francilien,
 - Le Ministère des sports et les fédérations sportives qui fonctionneront demain dans un tout autre schéma que celui que nous connaissons et qui pourraient devenir des partenaires à part entière,

La question de la recherche de ressources financières, sous forme de mécénat ou de sponsoring pose aussi la question de savoir comment elle doit être organisée et qui peut en bénéficier.

Doit-on laisser cette recherche et ses fruits à la seule initiative des clubs ou associations structurés ?

Doit-on assurer un accès minimal à cette ressource à tous les clubs et associations, grands et petits, mais alors il faut nécessairement que la recherche de la ressource et sa répartition soient faites à un niveau supérieur et « neutre », qui pourrait être celui de la commune, ou celui d'une structure dédiée et mixte, commune/représentants du tissu sportif ?

Quel que soit le mode d'organisation choisi, les entreprises n'accepteront jamais d'être démarchées continuellement et par de multiples acteurs sportifs tout au long de l'année.

Il apparaît donc nécessaire de :

- **R 2-2: Désigner un interlocuteur unique pour chaque commune et un coordonnateur/animateur au niveau de GPSO chargé d'organiser une approche partenariale pour le sponsoring/mécénat sportif** afin que le processus ne soit pas rejeté par le tissu économique de la ville et du territoire.
 - R 2-2-1 : Identifier / rechercher des sponsors et les mettre en relation avec les clubs et associations.

La nouvelle gouvernance du sport en France intègre les entreprises bien en amont du seul acte de sponsoring ou de mécénat. Il s'agit d'associer les entreprises à la définition de la politique sportive du pays et plus seulement de les considérer comme de simples tiroirs caisses... Il pourrait être envisagé d'avoir la même démarche à l'échelle de notre territoire, selon des modalités qui restent à définir.
 - R 2-2-2 : Mettre en relation les acteurs publics et privés dans une logique de prestation de service

S'agissant du mode d'organisation des associations sportives de la ville, il est nécessaire de s'interroger également sur leurs propres fonctionnements, de façon à se mettre au diapason des évolutions qui vont affecter très rapidement l'organisation du sport en France et celle que la ville pourrait également souhaiter mettre en œuvre.

Chaque association dispose de statuts qui garantisse le principe d'autonomie du mouvement associatif par rapport au(x) pouvoir(s) municipal (aux). Il faut dès lors être très clair sur ce point et afficher dès le départ qu'il ne saurait être question d'une telle entorse à un principe républicain de base.

Cependant, si au niveau national, l'Etat via sa Ministre des Sports se prépare à modifier substantiellement le mode d'organisation et de gouvernance du sport dans le pays et ce dès cette année, avec l'assentiment de tous les acteurs concernés, dont les fédérations sportives, il serait étonnant que les communes ne puissent en faire autant et qu'elles soient empêchées de se poser des questions sur le meilleur usage de l'argent public qu'elles investissent en équipements sportifs et en subventions de fonctionnement.

La question centrale est celle de la plus ou moins grande autonomie de gestion laissée aux associations et clubs sportifs, via leur reconnaissance ou non d'une personnalité juridique qui leur soit propre. On peut citer 3 exemples :

- A Boulogne, la structure « faîtière » ACBB est la seule à avoir cette personnalité juridique, de sorte que les équipes dirigeantes des 33 structures qu'elle regroupe sont, de fait, dans un état d'irresponsabilité juridique, fiscale et sociale à peu près total. Cette situation n'est pas nouvelle, mais résulte des statuts de l'association qui n'ont pas ou peu évolués depuis leur création.
Certains dirigeants s'interrogent sur une autre organisation qui rendrait plus responsables de leur gestion les dirigeants de ces clubs et associations.
- A Issy-Les-Moulineaux, l'organisation de type ACBB avec plusieurs sections sportives a été abandonnée en 1998.
L'Office Municipal des Sports (OMS) est chargé d'organiser les activités sportives, d'apporter les conseils et de fournir des prestations en matière de gestion financière et du personnel tout en préservant la responsabilité directe des Présidents de Clubs ou sections.
- A Sèvres : il existe pour l'instant des associations sportives et des clubs dotés de la personnalité juridique et la ville va leur proposer une structure associative unique qui sera chargée de leur gestion administrative, comptable et sociale.

Cette question est évidemment fondamentale et en discuter sereinement apparaît tout aussi nécessaire. Il est tout à fait clair que les enjeux humains sont très importants, mais si des évolutions statutaires paraissent souhaitables.

Nous recommandons de :

- **R 2-3 : Moderniser l'organisation juridique des clubs et associations sportives par une plus grande responsabilisation les Présidents de clubs ou sections tant au point de vue juridique que financier.**

En termes de moyens et équipements sportifs :

S'agissant des nouveaux besoins en moyens et équipements qui s'avèreront nécessaires compte tenu :

- de l'augmentation de la population sur un territoire très attractif,
- des profils des habitants et leurs demandes,
- du nombre de pratiquants,
- des moyens financiers et surfaces foncières disponibles limités,

plusieurs solutions pourraient être étudiées :

- **R 2-4 : Inciter à des fusions, ou a minima et dans un premier temps à des rapprochements d'équipes au niveau local dans des cas de « doublons » évidents, ou pour mieux dynamiser un sport sur l'ensemble du territoire,**

SPORTS INDIVIDUELS PAR EQUIPE ET SPORTS COLLECTIFS : EQUIPES PREMIERES																
DISCIPLINES SPORTIVES / VILLES	BOULOGNE-BILLANCOURT		CHAVILLE		ISSY-LES-MOULINEAUX		MARNES-LA-COQUETTE		MEUDON		SEVRES		VANVES		VILLE D'AVRAY	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
ATHLETISME	DEPT	DEPT	REG	REG	NAT	NAT							NAT			
AVIRON	NAT	NAT									NAT	NAT				
BADMINTON	NAT	NAT	NAT	NAT	NAT	NAT										
BASKETBALL	REG	DEPT	DEPT	REG	REG	REG			REG	DEPT	NAT	NAT	NAT			
BOXE			NAT	NAT	NAT	NAT										
CANOË-KAYAK	NAT	NAT														
CYCLISME	NAT	NAT														
EQUITATION	NAT	NAT	NAT	NAT			NAT	NAT								
ESCRIME	REG	REG	REG	REG	NAT	NAT							REG	REG	DEPT	DEPT
FOOTBALL	NAT		DEPT			NAT			DEPT		DEPT		REG	REG	DEPT	
GYMNASTIQUE		REG												REG		
GOLF													REG	REG	DEPT	DEPT
HALTEROPHILIE			REG													
HANDBALL	NAT		NAT		NAT	NAT			DEPT				NAT			DEPT
HOCKEY SUR GAZON																
HOCKEY SUR GLACE	NAT								NAT							
JUDO	NAT	NAT	DEPT	DEPT									REG	REG		
LUTTE																
NATATION		NAT								NAT			NAT	NAT		
PENTATHLON																
RUGBY	NAT		DEPT						NAT		DEPT		DEPT			
TAEKWONDO																
TENNIS	NAT	NAT	REG	REG	NAT	NAT			REG	REG			NAT	NAT		
TENNIS DE TABLE	NAT	REG			NAT	NAT				NAT			REG	REG		
TIR																
TIR A L'ARC			NAT	NAT	NAT	NAT									DEPT	DEPT
TRIATHLON	REG	REG			NAT	NAT										
VOILE	REG	REG														
VOLLEY	NAT		NAT	NAT	REG	REG					NAT	NAT				
KARATE *	NAT	NAT	NAT		NAT	NAT							REG	REG		
PETANQUE **	NAT	NAT			NAT	NAT							REG	REG		

LEGENDES
DEPT : départemental
REG : régional
NAT : national
H : hommes
F : femmes
pas d'équipe
équipe commune

* sport reconnu par le CIO (Comité International Olympique) ; projet de candidature aux Jeux Olympiques de Tokyo de 2020

** projet de candidature aux Jeux Olympiques de 2024

Source documentaire GPSO en cours d'actualisation

Cette analyse croisée par ville / activités sportives / niveau des équipes premières permet d'identifier des rapprochements logiques entre communes.

La recommandation proposée de spécialiser certaines communes sur 1 à 2 pratique sportive prend tout son sens à condition d'accompagner et d'équilibrer ces rapprochements locaux.

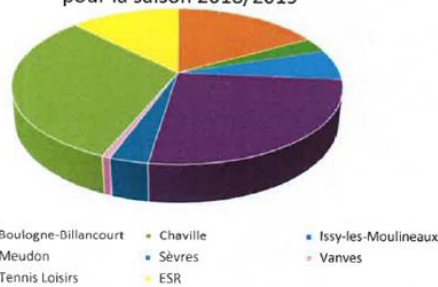
- R 2-5 : Analyser/optimiser les créneaux attribués pour en améliorer l'efficacité, en tenant évidemment compte des nouvelles contraintes associées, notamment en termes de ressources humaines, mais aussi des nouvelles facilitations de gestion qu'offrent les nouvelles technologies.

Complexe sportif Marcel BEC - Répartition des créneaux d'occupation des équipements sportifs pour la saison 2018/2019

Rappel : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DE L'ENSEMBLE DU COMPLEXE (hors tennis extérieurs)

VILLES	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	%	Nombre H/S	%	Nombre H/S	%	Nombre H/S	%	Nombre H/S	%	Nombre H/S	%	Nombre H/S
Boulogne-Billancourt	12,41%	44,50	46,00%	92,00	20,66%	104,00	20,35%	87,50	15,45%	70	16,95%	74
Chaville	2,37%	8,50	3,00%	6,00	2,68%	13,50	3,84%	16,50	5,35%	24,25	2,98%	13
Issy-les-Moulineaux	5,72%	20,50	12,00%	24,00	3,87%	19,50	3,95%	17,00	5,52%	25	6,30%	27,5
Marnes-la-Coquette	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0
Meudon	21,62%	77,50	17,00%	34,00	28,50%	143,50	23,25%	100,00	27,98%	126,75	26,12%	114
Sèvres	1,95%	7,00	2,00%	4,00	1,39%	7,00	3,60%	15,50	3,31%	15	3,21%	14
Vanves	0,56%	2,00	0,00%	0,00	1,19%	6,00	0,35%	1,50	0,33%	1,5	0,69%	3
Technique	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0	0
Extérieurs	4,46%	16	5,00%	10	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0	0
Tennis Loisirs	31,66%	113,50	0,00%	0,00	13,70%	69,00	16,05%	69,00	14,69%	66,55	31,15%	136 *
ESR	19,25%	69,00	10,00%	20,00	25,83%	130,00	28,61%	123,00	27,37%	124	12,60%	55
TOTAL	100,00%	358,50	100,00%	200,00	100,00%	503,50	100,00%	430,00	100,00%	453,05	100,00%	436,5

Répartition totale des créneaux horaires pour la saison 2018/2019



* Récupération des créneaux de l'ESR

Composition de Meudon pour saison 2018/2019

Scolaires		Clubs/Associations	
%	Heures	%	Heures
79,39%	90,5	20,61%	23,5

Sur le modèle du complexe territorial Marcel BEC, dispose-t-on d'une visibilité sur l'efficacité de chaque équipement/installation public ?

Est t'il possible de mettre à disposition les infrastructures sportives à des Comités d'Entreprises pour leurs salariés sur des créneaux 12h00-14h00 ?

Est t'il possible d'élargir les horaires d'utilisation d'équipements par des moyens matériels-contrôle d'accès performants ?

- **R 2-6 : Faire preuve d'imagination créatrice en architecture urbaine en imposant la création d'espace réservé à l'activité sportive dans chaque nouvelle opération immobilière**

A titre d'exemple la conception de l'école élémentaire Science et biodiversité dans le Trapèze où les équipements sportifs sont positionnés sur le toit des bâtiments.



- **R 2-7 : Démolir, rénover et/ou reconstruire plus haut, cette hypothèse permettant de construire plus et mieux sur une parcelle déjà existante et visée par le PLU.**
- **R 2-8 : Créer de nouveaux équipements en-dehors de la ville donc sur GPSO avec la mise en place de moyens de transports adaptés pour les familles.**

- **R 2-9 : Créer les conditions pour accueillir des épreuves et les équipes olympiques avec la proximité immédiate de sites déjà sélectionnés**

L'examen de la carte des futurs sites de compétition olympique comporte déjà Roland-Garros (tennis, basket fauteuil, rugby fauteuil, football à 5), le stade Jean-Bouin (rugby à 7), le stade du Parc des Princes (football) et le gymnase Pierre de Coubertin.

Avec nos infrastructures omnisports (Stade de Gallo et Marcel BEC) et de nouvelles en projet comme la future ARENA BASKET sur le trapèze en 2023, nous disposons d'une réelle opportunité pour que notre ville et territoire soient identifiés comme une terre d'accueil d'épreuves et d'équipes olympiques.



En termes de planification :

Tout projet doit avoir un début et une fin en cohérence avec les objectifs à atteindre.

Avec la mise à disposition d'un Diagnostic Territorial Approfondi, nous recommandons de :

- **R 2-10 : Partager et valider les objectifs calendaires de ce projet sportif lors des « Etats Généraux du Sport » avec comme jalon de départ la réalisation d'un DTA et la fin du projet les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.**




En termes de communication :

Afin de s'assurer que le projet atteigne ses objectifs et la nécessité d'informer en temps réel les citoyens concernés, il est nécessaire d'utiliser tous les vecteurs de communication de notre commune et territoire, nous recommandons donc de :


- **R 2-11 : Mesurer et communiquer le gain/notoriété/retour sur investissement pour chaque jalon/étape du projet atteint en s'appuyant sur des indicateurs concrets et partagés et en utilisant tous les moyens (numérique, médias, BBI, conseils de quartier, CESEL...)**

A titre d'exemple, on peut citer 2 exemples de communication réussis sur des événements pilotés par notre ville :

- o *La semaine olympique à la patinoire de Boulogne-Billancourt les 07 et 08/02/2019 à la patinoire de Boulogne-Billancourt avec la présence de Ph Candeloro et A Calmat :*




Mme Dominique FIS,
directrice académique des
services de l'Éducation nationale
des Hauts-de-Seine



Mme Emmanuelle PIEVIC,
présidente du comité
départemental USEP
des Hauts-de-Seine

M. Jean DI MEO,
président du comité
départemental olympique et
sportif des Hauts-de-Seine



seraient très honorés de votre présence à l'occasion des cérémonies officielles
du Congrès Départemental des Enfants 2019, dans le cadre de la semaine olympique
et paralympique.

le jeudi 7/02 et le vendredi 8/02/2019
à partir de 15h30 – Patinoire de Boulogne-Billancourt
(1, rue Victor Griffuelhes - 92 100)

(Merci de confirmer votre présence avant le 04/02/2019 à l'adresse : usep92@ligue92.org)

Avec le soutien actif de nos partenaires



- o *La route du rhum : conférence du samedi 9/02 à l'espace Landowski en présence de Stéphane Le Diraison*

Venez partager avec Stéphane Le Diraison ses aventures de la Route du Rhum



En terminant huitième de la Route du Rhum dans la catégorie Imoca sur Time For Oceans, le Boulonnais Stéphane Le Diraison a accompli un exploit sportif et humain de premier plan. Ainsi que l'indique le nom de son bateau soutenu par la ville de Boulogne-Billancourt, les entreprises Suez et Bouygues Construction, Stéphane n'est pas un marin tout à fait comme les autres. Engagé, il l'est aussi en tant que citoyen, dans un projet environnemental visant à sensibiliser le plus grand nombre à la sauvegarde des océans et de la planète. À l'heure où Boulogne-Billancourt s'engage, avec GPSO, dans une vaste réflexion sur un plan climat visant notamment à réduire les gaz à effets de serre, à consommer mieux et jeter moins, le dialogue avec Stéphane n'en sera que plus passionnant. Des interventions dans les milieux scolaires et de la jeunesse à Boulogne-Billancourt sont également en cours de préparation. Le 9 février, vous pourrez lui poser toute question sur sa course, son projet Vendée Globe 2020, mais aussi son engagement dans la défense de l'environnement. À l'issue de la conférence-débat, il viendra à votre rencontre à l'occasion d'un petit pot de l'amitié.

> Samedi 9 février à l'espace Landowski à partir de 16h.

7. Mise en perspective

Dans son Scan Eco publié fin août 2017, étude des plus complètes établissant un classement final en croisant de nombreux critères socio-économiques, dont ceux de l'Insee, la rédaction du FIGARO a étudié la vitalité économique de 113 villes métropolitaines de plus de 50 000 habitants.

En prenant en compte les 31 villes métropolitaines de plus de 100 000 habitants, notre ville qui compte près de 120 000 habitants se classe en tête devant Bordeaux, Paris, Nantes et Lyon comme ville la plus dynamique de France.



Plus récemment, notre ville a reçu fin 2018 le premier prix de l'Observatoire de Dirigeants de l'Industrie et des Services (ODIS - organisme indépendant) récompensant les collectivités qui se sont distinguées par leur politique budgétaire performante.

Alors visons ensemble d'être en 2024, une ville et un territoire Olympique grâce à ses infrastructures de qualité, son accueil et nos futurs champions des prochains Jeux.

8. Annexes

- 1 : Mémo sur l'état des lieux du sport à Boulogne-Billancourt
- 2 : Statut et règlement intérieur de l'ACBB,
- 3 : Statut et règlement intérieur de Dynamics Sèvres,
- 4 : Magazine trimestriel de l'ACBB « Le mag » et l'histoire de l'ACBB,
- 5 : Magazine mensuel de Sèvres « Le Sévrien »,
- 6 : Rapport d'activité – plaquette de présentation – présentation team building du club d'aviron BOULOGNE 92,
- 7 : Rapport d'activité – présentation financière – rapport moral du Président du Club de plongée les SCUBADOUS,
- 8 : Rapport public thématique : Les collectivités territoriales et les clubs sportifs professionnels – Décembre 2009
- 9 : Mission d'évaluation de la politique de soutien au sport professionnel et des solidarités avec le sport amateur – juillet 2013
- 10 : Rapport du Sénat sur le financement public des grandes infrastructures sportives – Octobre 2013,
- 11 : Diagnostic Territorial Approfondi dans le champ du sport de Villeneuve La Garenne - 2014
- 12 : Rapport Ministériel « Le sport professionnel français » - Avril 2016,
- 13 : Journée technique INSEP « nouveaux publics, nouveaux enjeux : comment les acteurs du sport peuvent faire évoluer leurs modèles socio-économiques » - Décembre 2017,
- 14 : Publication du Ministère des Sports « activité physique et sportive, santé et qualité des finances publiques » - Janvier 2018,
- 15 : Rapport CESE « l'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives » - Juillet 2018
- 16 : Rapport Ministériel « La nouvelle gouvernance du sport » - Août 2018
- 17 : Rapport France Stratégie « activité physique et pratique sportive pour toutes et tous » - Novembre 2018
- 18 : Présentation de la politique sportive et sponsoring AG2R